



ARRÊTÉ N°125/2023

Circulation alternée par feux tricolores Interdiction de stationner RD68 Les Prés Beaux/ VC20 Du 21 Aout au 2 Septembre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur l'ouvrage qui porte la RN176, la circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de stationner au droit du chantier au niveau du croisement de la RD68 Les Prés Beaux et la VC20 en direction de Malaunay du 21 Aout au 2 septembre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise NGE GC.

Fait à QUÉVERT, le 09/08/2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée, Catherine DENIEL

